



Demande d'autorisation pour la démonstration d'installations de radiocommunication non homologuées et destinées à être exploitées pour assurer la sécurité publique par des autorités (art. 27a OIT¹)

Requérant:

Nom de l'entreprise/institution:

Rue:

Numéro:

Localité:

Code postal:

Pays:

Adresse de facturation (à ne remplir que si elle diffère de l'adresse ci-dessus) :

Nom de l'entreprise/institution:

Rue:

Numéro:

Localité:

Code postal:

Pays:

Personne de contact²:

Nom:

Prénom:

Courriel:

N° de tél. direct:

Chef technique²:

Nom:

Prénom:

Courriel:

N° de tél. direct:

Formation, diplômes:

Adresse de correspondance Suisse:

Nom de l'entreprise/institution:

Complément d'adresse:

Rue:

Numéro:

Localité:

Code postal:

Personne de contact en Suisse:

Démonstration:

Date de début:

Date de fin:

Heure de début:

Heure de fin:

Lieu:

Code postal:

Coordonnées LV03 (CH1903)

Opération des bandes simultanément: Oui: Non:

Si oui, quelles bandes:

¹ Ordonnance sur les installations de télécommunication (<https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20151251/index.html>)

² Selon l'article 32 de l'OUS (https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2020/1024/fr#art_32).

Installation:

Marque:

Type:

Utilisation prévue:

Nombre:

Catégorie de l'installation:

Sélectionnez une catégorie d'appareil

Paramètres radio:

Bandé	Fréquence de départ [MHz]	Fréquence de fin [MHz]	Modulation ³	Gain de l'antenne [dBi]	Puissance de crête de l'enveloppe ⁴ [dBm]	Puissance moyenne ⁵ [dBm]
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						

Il faut indiquer la puissance de crête de l'enveloppe et la puissance moyenne qui seront utilisées lors de la démonstration et non pas la puissance maximale que l'appareil pourrait émettre.

Veuillez indiquer ici des informations complémentaires sur l'installation radio (fonctionnement de l'installation radio etc.):

Date:

Nom, prénom (requérant):

Signature (requérant):

La demande dûment remplie doit être renvoyée par courrier électronique à l'adresse suivante:

OFCOM, Section Concessions de radiocommunication, kf-fk@bakom.admin.ch

³ Selon l'appendice 1 du Règlement des radiocommunications de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT)

⁴ Selon les chiffres 1.157 et 1.158 du chapitre 1, section VI - caractéristiques des émissions et des matériels du Règlement des radiocommunications de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT)

⁵ Selon les chiffres 1.157 et 1.158 du chapitre 1, section VI - caractéristiques des émissions et des matériels du Règlement des radiocommunications de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT)